

<p style="text-align: center;">Rapport de la sous-commission du budget 2006 Dicastère de Monsieur Laurent Kurth</p>

Composition de la sous-commission

Madame Sylvia Morel, Rad.
Monsieur Jean-Charles Legrix, UDC
Monsieur Didier Capit, rapporteur (PS)

La sous-commission s'est réunie mercredi 19 octobre 2005 de 17h30 à 22h00.

Les personnes rencontrées :

- Monsieur Laurent Kurth, Conseiller communal
- Madame Caroline Choulat, Economie
- Madame Ioana Niklaus, RH
- Madame Frédérique Steiger-Béguin, Urbanisme
- Monsieur René Barbezat, Finance
- Monsieur Denis Clerc, Construction
- Monsieur Olivier Santschi, CPC

Au vu des importants problèmes financiers de la Ville, la commission a préféré ne pas étudier dans les détails le budget. Elle s'est concentrée sur les mesures déjà prises ainsi que sur des nouvelles pistes d'économies.

Situation générale

La nouvelle version du budget 2006 tient compte des mesures d'économies prévues par le CC (3^{ème} train) ainsi que des mesures du Conseil d'Etat. Il boucle sur un déficit de 20 millions, soit par rapport au budget présenté lors de la séance du 28/09/05 une amélioration nette de 5 millions. Ce budget non équilibré sera vraisemblablement refusé par l'Etat. Malgré les économies mises en place, il paraît peu probable que le budget puisse être équilibré en 2006. Le CC travaille actuellement sur le 4^{ème} train de mesures, mais le chiffrage de ces dernières n'est pas aisé. Ceci signifie que les 3^{ème} et 4^{ème} trains de mesures d'économies prévues ne pourront déployer pleinement leurs effets que sur le budget 2007.

Le CC prévoit que la réforme structurelle mise en place puisse permettre l'obtention d'un budget équilibré d'ici à 2007, voire 2008. Le CC envisage une vente d'actifs et réfléchit à des ressources spéciales permettant de procéder à des amortissements extraordinaires, afin de présenter à l'Etat un budget plus proche de l'équilibre dans l'intervalle.

Le budget 2006 ne pourra donc pas être voté en décembre, mais une version définitive devrait être présentée au cours du 1^{er} semestre 2006.

Ressources humaines

Au niveau des salaires, la compensation de l'inflation pourrait être plafonnée à 1%, la part de l'employeur à la CPC sera baissée de 1% à 1,5%. Une contribution de solidarité de 2,5% sera prélevée. Les discussions sont encore en cours avec les syndicats.

Il est actuellement trop tôt pour chiffrer les mesures de diminution des charges salariales de la commune. Elles ont été mises en place principalement lors du 2^{ème} semestre 2005 et, par conséquent devraient porter leurs fruits aux alentours du printemps 2006.

Le budget de formation du personnel a été fortement augmenté. Ceci est principalement dû au projet de cours pour les cadres en particulier dans la conduite du personnel et la gestion. Cela devrait permettre d'augmenter l'efficacité et l'efficacité du personnel d'encadrement et s'inscrit dans la volonté de réforme de l'administration.

CPC

Les prestations de la CPC se trouvent légèrement au-dessus du minimum LPP; par conséquent, il est difficile de trouver beaucoup d'économies à ce niveau, sous peine de réduire l'attractivité de la Ville comme employeur. Des comparaisons sont en cours avec d'autres employeurs et les premiers résultats attestent des prestations de la CPC plutôt dans le bas des comparaisons.

Service économique

Ce service facilite l'implantation de nouvelles entreprises sur la commune. Il offre un guichet économique unique.

Un transfert de 0,25 poste – avec recette équivalente - sera effectué en faveur du projet du RUN dès 2006. Monsieur Stauffer a été engagé afin d'augmenter la présence du service dans les domaines immobilier et du commerce.

Service financier

Pour l'amélioration du budget, une série d'actifs, par exemple sous forme d'actions détenues par la commune, sera vendue.

Le projet de budget actuel est basé sur les dernières prévisions réalisées sur les entrées fiscales, mais il est signalé que l'évaluation des recettes fiscales reste une difficulté majeure. Une augmentation significative des revenus fiscaux n'est pas pressentie à moyen terme.

Des pistes de travail sont évoquées avec le canton afin d'éviter les contentieux comme la perception à la source, la révision des périodes d'envoi des tranches suivant la taxation, baser les tranches d'impôts sur le revenu déclaré par le contribuable, accélérer la taxation des indépendants.

Urbanisme

Il est prévu pour améliorer le budget une vente d'actifs principalement de terrains actuellement en droit de superficie. Des ventes d'immeubles ne sont pas envisagées pour l'heure. Par contre, le parc immobilier pourrait être réévalué à la valeur cadastrale. Comme, il faut rester prudent dans ce genre de démarche, l'évaluation ne portera que sur les immeubles ayant subi des travaux de plus value.

Police des constructions

Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une police des constructions au niveau des montagnes neuchâteloises, mais le temps nécessaire à la création d'une telle structure est évalué à au moins une année.

Le service participe également à la réflexion concernant l'organisation et les prestations du service d'hygiène.

Police, SIS

Des diminutions d'effectifs sont envisagées dans ce secteur. La crainte a été formulée que la police et le SIS ne pourraient plus assurer leur mission si les effectifs étaient trop diminués. Le CC examine donc la piste de la collaboration avec la police cantonale et le SIS de Neuchâtel. Pour les commissaires, il est évident qu'au vue des efforts d'économies faits par les autres services, ceux proposés pour la police et le SIS ne sont pas satisfaisants. Un gros effort d'économie doit donc encore être effectué dans ces services.

Il est primordial que le SIS diminue drastiquement les heures supplémentaires accumulées jusqu'à présent. Pour ce faire, les commissaires demandent que ce service étudie rapidement et sérieusement la possibilité de collaborer avec un service d'ambulances privées.

Xamax

La tenue dans notre ville des matchs du Xamax génère des charges très importantes pour la Ville. Une convention avait été signée avec Neuchâtel pour qu'elle collabore étroitement à la sécurité des rencontres. Il semble que pour l'instant la participation de Neuchâtel reste insuffisante. Le CC va veiller dorénavant à ce que l'application de cette convention soit mieux respectée.

La sous-commission financière remercie Monsieur le conseiller communal Laurent Kurth ainsi que les chef-fe-s de service pour leur disponibilité, les renseignements fournis ainsi que de leur engagement en faveur de la collectivité.

Le rapporteur
Didier Capit